

## COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

### Session du Comité consultatif public mixte n° 98-05

Les 3 et 4 décembre 1998

### Compte rendu de discussion

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu une session ordinaire à Washington, D.C., les 3 et 4 décembre 1998, ainsi qu'une discussion sous forme de table ronde à laquelle ont participé des représentants du public, des Comités consultatifs nationaux (CCN) et du Comité consultatif gouvernemental (CCG) des États-Unis, ainsi que la directrice exécutive par intérim de la CCE et des membres du personnel du Secrétariat.

Le présent compte rendu de discussion résume chaque point de l'ordre du jour, fait état des décisions prises par les membres du CCPM, des activités à entreprendre et des responsabilités en matière de suivi. On trouvera l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B, un compte rendu des discussions de la table ronde à l'annexe C et les avis au Conseil n<sup>os</sup> 98-07, 98-08, 99-09 et 98-10 aux annexes D, E, F et G, respectivement.

On peut se procurer le texte complet des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa coordonnatrice. On peut aussi consulter ces documents sur le site Web de la Commission, sous la rubrique consacrée au CCPM, à l'adresse <<http://www.cce.org>>.

MM. Guillermo Barroso, Ivan Restrepo et John Wirth étaient absents, mais le Secrétariat avait été informé par écrit des motifs de leur absence. M. Jorge Bustamante a avisé le Comité au cours de la session ordinaire n° 98-04 qu'il assistait à sa dernière séance, mais aucune confirmation officielle n'a été reçue à ce sujet.

### Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente

La présidente du CCPM, M<sup>me</sup> Mary Simon, souhaite la bienvenue aux membres et au public présents à cette dernière session ordinaire du Comité en 1998. Elle dit espérer que la nouvelle formule, une table ronde d'une demi-journée, soit fructueuse et que le public la perçoive comme un moyen d'établir un dialogue productif avec les membres du CCPM, des CCN et des CCG et avec le personnel du Secrétariat au sujet du Plan de programme triennal de la CCE. M<sup>me</sup> Simon précise que cette table ronde offre au public une occasion supplémentaire de prendre part aux activités du Comité, c'est-à-dire en plus de sa participation aux sessions ordinaires.

**Adoption de l'ordre du jour provisoire**

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Rapport sur l'état de l'environnement
- Reconnaissance des anciens membres du CCPM

**Compte rendu sur l'élection du président du CCPM pour 1999**

M<sup>me</sup> Mary Simon annonce que M. Jonathan Plaut a été élu à la présidence du CCPM pour 1999 et lui offre ses félicitations au nom de tous les autres membres.

M. Plaut remercie les membres et mentionne qu'il est heureux de pouvoir continuer de s'appuyer sur la relation de travail améliorée que le CCPM a établie en 1998 avec le Conseil, les représentants suppléants et le personnel de la CCE.

**Compte rendu de la directrice exécutive par intérim**

La directrice exécutive par intérim, M<sup>me</sup> Janine Ferretti, présente les membres du personnel du Secrétariat : MM. Greg Block et Hans Herrmann et M<sup>mes</sup> Manon Pepin et Sarah Richardson. Elle énumère ensuite les points saillants du programme de travail en cours.

Les efforts déployés dans le cadre du Programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) sont axés sur la mise en œuvre de la phase II du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au mercure, à celle du PARNA relatif au DDT dirigée par le Mexique et au parachèvement des dossiers d'inscription du lindane, de l'hexachlorobenzène, des dioxines, des furanes et du plomb à des fins de recommandation au Conseil. M<sup>me</sup> Ferretti rend également compte des travaux entrepris en vue de rattraper le retard de production des données sur les Registres de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord (rapports *À l'heure des comptes*); il est prévu de publier celui sur les données de 1996 au mois de mai et celui sur les données de 1997 au mois de décembre. La version finale du rapport sur l'état de l'environnement a été soumise à l'examen des gouvernements pour une période de six semaines. Le CCPM l'a également reçue et il est invité à formuler des commentaires. La publication de ce rapport est prévue pour le Jour de la Terre, soit le 22 avril 1999.

En ce qui concerne le Programme relatif à la conservation de la biodiversité, une de ses principales activités consiste à élaborer une stratégie et un plan d'action visant la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, documents qui seront déposés au cours de la session du Conseil de juin 1999. La directrice exécutive par intérim indique que le niveau de participation du public à ce projet a été élevé.

Au sujet du Programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, M<sup>me</sup> Ferretti indique que des progrès importants ont été réalisés au cours de l'examen du cadre d'analyse des répercussions environnementales de l'ALÉNA, et elle souligne que le CCPM a participé à la réunion du 2 décembre tenue à Washington, D.C. On prévoit que le Conseil recevra d'ici peu un

avis qui l'aidera à décider de quelle manière poursuivre cet important programme au cours de la prochaine année. Elle signale également que des fonctionnaires du commerce et de l'environnement se réuniront le 4 décembre 1998.

Pour ce qui est des négociations sur l'accord relatif à l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET), M<sup>me</sup> Ferretti déclare que les Parties s'emploient activement à résoudre un dernier problème, à savoir comment y faire adhérer les provinces et les États tout en protégeant l'autonomie constitutionnelle de chaque pays. Elle mentionne également que le rapport visé à l'article 13 sur le bassin de la rivière San Pedro sera disponible prochainement et qu'il contiendra des recommandations.

En dernier lieu, la directrice exécutive par intérim informe l'assistance que le Secrétariat est en train de dresser un plan de communication qui évaluera autant ses besoins internes que ceux, plus larges, de la CCE. Les lignes directrices relatives à la participation du public aux activités de la CCE constitueront une partie importante de ce plan de communication, car elles permettront d'uniformiser la manière dont la Commission perçoit la participation du public dans le cadre comme à l'extérieur des projets. M<sup>me</sup> Ferretti déclare aussi que la CCE priorise la transparence ainsi que les occasions de faire régulièrement participer le public à ses activités.

### **Comptes rendus des représentants des Comités consultatifs gouvernementaux et nationaux (CCN et CCG)**

Le coordonnateur du CCN mexicain, M. Mateo Castillo, indique de quelle manière son comité a été formé et remercie le CCPM de son invitation à participer à de nouvelles tables rondes et à assister aux sessions ordinaires à titre d'observateur. Il mentionne qu'un atelier a été organisé afin de formuler des commentaires sur la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, et qu'un texte sera transmis au CCPM avant l'échéance du 9 décembre. Il suggère que la CCE centre son attention sur la question de l'entreposage des déchets.

Le président du CCN américain, M. Sanford Gaines, remercie pour sa part le CCPM d'avoir instauré ce nouveau processus qui offre à chacun une précieuse occasion de mieux connaître l'ensemble des travaux de la CCE. Il déclare que son comité est déçu de voir que le processus d'élaboration des lignes directrices relatives à la participation du public ne fait pas de progrès, et il invite le CCPM et le Secrétariat à agir le plus tôt possible. Il exprime également le vœu que les négociations en matière d'EIET aboutissent rapidement et que l'accord qui en résultera contienne des obligations effectives pour les échelons étatiques et provinciaux. M. Gaines signale que le CCN des États-Unis a déposé ce jour des commentaires sur la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application, lesquels expriment la grande désapprobation et les préoccupations du comité à l'égard des révisions qui, selon lui, affaiblissent le processus établi dans le cadre de l'ANACDE.

La représentante du CCN canadien, M<sup>me</sup> Anne Mitchell, indique quant à elle que le nombre de membres du comité pourrait augmenter si d'autres provinces adhèrent à l'ANACDE. Elle mentionne que le CCN a formulé un avis à la CCE sur le plan de travail et le budget, le plan triennal, le rapport du Comité d'examen indépendant et le projet de version révisée des Lignes

directrices relatives aux communications sur les questions d'application. Elle recommande que la CCE axe ses efforts sur des activités qui n'ont pas encore été entreprises par d'autres organisations, particulièrement à l'échelle régionale, en soulignant que le CCN canadien avait décidé d'être plus proactif.

Quant au président du CCG américain, M. Robert Varney, il remercie le CCPM de lui avoir offert de participer à cette réunion et mentionne que son comité perçoit cette nouvelle formule de rencontre comme un jalon important pour la CCE; il dit apprécier l'esprit d'ouverture favorisant le partage d'information. Il félicite également le CCPM pour ses échanges animés et francs avec le Conseil au cours des réunions de Mérida. Il formule les recommandations et commentaires suivants :

- Les négociations sur l'EIET doivent tenir compte des relations existantes entre les États et les provinces frontaliers.
- Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) devrait être converti en une fondation distincte de la CCE tout en conservant l'orientation de cette dernière. Cela permettrait de recueillir les fonds supplémentaires nécessaires pour répondre plus adéquatement aux demandes de subvention.
- La CCE devrait dresser un plan stratégique à plus long terme (de 5 à 10 ans) afin de fixer des buts plus généraux qui tiennent compte des différents objectifs des trois Parties.
- Le Plan de programme triennal devrait comporter un contexte historique pour chaque projet.
- Les populations autochtones ont besoin d'une plus grande attention et doivent participer plus activement.
- Le Groupe de travail sur la GRPC montre un manque de participation de la part des échelons provinciaux et étatiques.
- Les travaux sur le bassin de la rivière San Pedro pourraient servir de modèle à d'autres travaux.
- L'élaboration des lignes directrices relatives à la participation du public est très importante, mais celles-ci devraient tenir compte des différences entre les trois pays.

### **Table ronde sur le Plan de programme de la CCE**

Après avoir formulé des observations préliminaires, M<sup>me</sup> Mary Simon invite les participants à se présenter et M<sup>me</sup> Ferretti à faire un exposé. M. Plaut, quant à lui, incite les participants à être francs et ouverts en leur déclarant : « Il s'agit de votre réunion et elle nous donne l'occasion de tenir compte de votre opinion dans le cadre de nos interactions avec les représentants suppléants et les membres du Conseil. » Cette déclaration est suivie d'un échange très fructueux entre les participants, les membres du CCPM et les représentants du Secrétariat. Le compte rendu de cette discussion figure à l'annexe C.

**Ébauche des Programme et budget de la CCE pour 1999**

On souligne que le CCPM a déjà formulé des commentaires détaillés sur cette question. Le CCPM convient de formuler un avis au Conseil voulant que le programme soit accepté le plus tôt possible (voir l'annexe D).

**Suivi : Présidence du CCPM**

**Adoption du programme, du plan de travail et du budget du CCPM pour 1999**

En ce qui concerne le budget du CCPM pour 1999, un membre demande si le budget consacré aux déplacements est suffisant pour financer la session prévue en mai 1999 dans le Nord canadien. On lui répond que les surplus de 1998 serviront à financer les peuples autochtones pour qu'ils participent à la rencontre et à couvrir toute dépense supplémentaire. Après avoir donné les raisons qui motivent sa proposition, la présidente suggère que le lieu de réunion soit Iqaluit plutôt que Yellowknife, proposition à laquelle les membres donnent leur accord. La présidente fera part de cette décision au président du Groupe de travail sur la GRPC.

**Suivi : Présidence du CCPM**

Les membres approuvent le programme et le plan de travail du CCPM pour 1999. Ils conviennent de consacrer dorénavant chaque table ronde à des éléments précis du programme, et ce, à des moments stratégiques du cycle de planification ou de la mise en œuvre des projets de la CCE.

**Suivi : CCPM / Secrétariat**

**Discussion sur le dossier d'inscription du lindane**

M<sup>me</sup> Ferretti fait part du calendrier de formulation d'un avis sur le dossier d'inscription du lindane, en indiquant que si le CCPM envisage de formuler un tel avis en temps opportun avec la participation du public, particulièrement des populations nordiques, il devra devancer la date de sa session ordinaire des 6 et 7 mai.

Les membres décident de ne pas changer la date de cette session en indiquant que l'avis en question s'adresse au Conseil et non au Groupe de travail sur la GRPC. Après avoir été informé par ce groupe et par le public au cours de cette session du mois de mai, le CCPM formulera son avis au Conseil.

**Suivi : Membres du CCPM**

**Exposé et discussion sur le paragraphe 10(6) de l'ANACDE : Chapitre 11 de l'ALÉNA**

Après un exposé de M<sup>me</sup> Sarah Richardson, les membres décident que le CCPM formulera immédiatement un avis au Conseil à ce sujet et le déposera le 4 décembre à la réunion des

fonctionnaires du commerce et de l'environnement qui se tiendra à Washington, D.C. Les membres se disent particulièrement soucieux que l'on tienne compte de considérations environnementales lors du règlement des différends commerciaux (voir l'annexe E).

### **Suivi : Groupe de travail du CCPM**

#### **Article 28 de l'ANACDE : Règles de procédure**

M. Andy Bowcott rend compte de l'état des négociations avec les ministres de l'Environnement, du Travail et des Affaires étrangères. La présidente rappelle aux membres que le Conseil leur a demandé de lui fournir un avis à ce sujet. Il est convenu d'attendre l'ébauche d'un texte à examiner qui, selon M. Bowcott, sera disponible en février, avant de formuler un tel avis.

### **Suivi : Membres du CCPM / Secrétariat**

#### **Mise à jour sur la réunion concernant un accord bilatéral de libre-échange entre le Canada et le Chili**

M. Andy Bowcott fait un exposé sur la première réunion tenue au Chili. Il indique que le ministre Stewart a fait ressortir l'important rôle des six membres du nouveau comité consultatif du Canada et du Chili qui a tenu une réunion à laquelle assistait M. John Wirth. Celui-ci a établi un compte rendu écrit de cette réunion dans lequel il souligne l'importance que revêt le partage de l'expérience acquise par les deux comités. Ce comité canado-chilien se réunira à nouveau au mois de mars, à Montréal. M. Bowcott communiquera la date précise de cette réunion au Secrétariat.

### **Suivi : Canada**

#### **Discussion sur les méthodes d'évaluation des projets**

La présidente rappelle aux membres que le Conseil leur a demandé de formuler un avis sur des méthodes permettant d'évaluer adéquatement les projets de la CCE. M. Greg Block informe les participants des efforts que le Secrétariat a déployé dans ce sens, car les méthodes appliquées jusqu'à présent n'ont pas donné satisfaction. Le plan stratégique triennal offre au Secrétariat l'occasion de concevoir un système de gestion qui améliorera le processus d'évaluation. M. Block soutient qu'il faudrait que la CCE dispose d'un plan de communication qui oriente les activités des projets après l'établissement des rapports les concernant. Un rapport n'est pas un résultat final et il faut instaurer une interaction avec un « auditoire » de personnes intéressées, et ce, dès le début de 1999.

Cet exposé est suivi par une longue discussion. M<sup>me</sup> Richardson se charge de remettre au Secrétariat un exemplaire d'un guide d'évaluation publié par la Kellogg Foundation. On mentionne que les niveaux d'évaluation touchent autant les éléments administratifs (l'atteinte des objectifs précis des projets) que les objectifs généraux visant l'amélioration de l'environnement et les avantages qu'elle procure à la société nord-américaine. On indique également que le personnel des projets devrait participer à tout processus d'évaluation, et ce, depuis le début.

Les membres conviennent qu'il est prématuré de formuler un avis au Conseil. Le CCPM travaillera de concert avec le Secrétariat; M. Plaut, à titre de président en 1999, veillera à ce que le CCPM conserve ce point à l'ordre du jour de sa session ordinaire du mois de mars.

**Suivi : Présidence du CCPM / Secrétariat**

### **Mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité d'examen indépendant**

Les membres conviennent d'interpréter la recommandation 14 afin de renforcer le rôle du CCPM défini en compagnie du Conseil au cours de la session annuelle de Mérida. Il doit être clair que le rôle du Comité consiste à formuler des avis au Conseil sur toute question et que l'amélioration de son interaction avec le public est un moyen de raviver ses liens avec la société. Le Comité d'examen indépendant ayant établi son rapport avant la session du Conseil, il est important que la mise en œuvre de toute recommandation qu'il contient tienne compte des décisions prises à Mérida, de manière à ce que les membres du CCPM continuent de fournir des avis à titre de spécialistes techniques et de conseillers en matière de politiques. Les membres conviennent qu'il est prématuré de formuler un avis précis au Conseil à ce sujet, à la suite des recommandations qui lui ont été présentées à Mérida, et que la session ordinaire du Comité prévue au mois de mai devra donner lieu à une interaction.

**Suivi : Membres du CCPM / Secrétariat**

### **Rapport sur l'état de l'environnement**

Les membres du CCPM attirent l'attention des représentants du Secrétariat sur certains problèmes très sérieux que révèle l'ébauche, allant d'erreurs sur les plans social et historique à des données techniques désuètes. Ils recommandent vivement que le rapport soit plus concis et qu'il soit soumis à un processus de révision exhaustif afin de corriger les erreurs factuelles. M. Tornel soutient que si ces erreurs étaient publiées telles quelles, elles deviendraient des faits au bout de quelques années.

M. Greg Block indique aux membres qu'un sommaire du rapport est en voie de préparation et qu'il sera disponible dans deux ou trois semaines. Il demande aux membres d'examiner particulièrement les chapitres 1 et 7 et de faire part de leurs observations dans les meilleurs délais.

**Suivi : Membres du CCPM / Secrétariat**

### **Mise à jour sur l'examen public de la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE**

Les membres décident de tenir l'atelier prévu le 29 janvier, à Montréal, malgré le nombre restreint d'intéressés, car ils sont persuadés de recevoir d'autres demandes de participation avant la date limite du 9 décembre. Ils conviennent également d'inviter les CCN à y assister ainsi que le personnel du Secrétariat chargé du traitement des communications des citoyens. Cet atelier

permettra d'ébaucher un document qui dresse une liste des domaines préoccupants; le CCPM formulera ensuite un avis distinct au Conseil à la lumière des travaux de l'atelier. Les membres décident également que les Parties pourront y assister à titre d'observatrices.

**Suivi : Secrétariat**

### **Discussion sur des questions d'application des lois**

Les membres du CCPM qui y ont participé rendent compte de la réunion du 2 décembre avec le Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation des lois sur l'environnement. Une discussion a ensuite lieu sur le contenu de l'avis au Conseil concernant les indicateurs de la conformité aux lois (voir l'annexe F).

**Suivi : Présidence du CCPM**

En ce qui concerne les systèmes de gestion de l'environnement (SGE), les membres conviennent qu'il leur faut plus de temps pour examiner le rapport à ce sujet et qu'ils en discuteront à leur session ordinaire du mois de mars.

**Suivi : Membres du CCPM / Secrétariat**

### **Discussion sur l'ébauche des lignes directrices relatives à la participation du public aux activités de la CCE**

M. Jonathan Plaut fait état de la discussion qui a eu lieu au cours de la réunion des représentants suppléants des 2 et 3 novembre, à laquelle il assistait pour le compte de la présidente du CCPM. Les membres approuvent le processus et l'échéancier qui y ont été proposés et modifient leur Groupe de travail pour y inclure M<sup>me</sup> Donna Tingley et MM. Jesús Druk et John Wirth. On fait remarquer que le Mexique n'a encore transmis aucun commentaire.

**Suivi : Secrétariat / Groupe de travail du CCPM /Mexico**

### **Mise à jour sur la nomination et la rotation des membres du CCPM**

La présidente annonce que le Canada a nommé un nouveau membre, M. Jonathan Scarth. Elle indique également que le Canada a décidé de nommer ses membres pour trois ans, mesure qui fait échoir le mandat de M. Cloghesy le 31 décembre 1998. Les membres déclarent unanimement regretter son départ, car il siège au Comité depuis son origine. M. Cloghesy remercie ses collègues ainsi que le Secrétariat pour leur soutien.

Le Mexique indique que son processus de remplacement a commencé et que plusieurs candidatures sont à l'étude. De leur côté, les États-Unis mentionnent que M. Morales sera remplacé au plus tôt.

**Suivi : Mexico / États Unis**

**Reconnaissance des anciens membres du CCPM**

Comme l'a proposé M. Jacques Gérin, il est convenu de préparer, pour chaque membre, une plaque qui comprendra l'énoncé de perspectives du CCPM. Il est en outre décidé d'installer au Secrétariat une plaque sur laquelle figurera la liste des membres actuels. M. Plaut se charge d'exercer un suivi à ce sujet.

**Suivi : Présidence du CCPM / Secrétariat**

**Nomination de membres du CCPM pour siéger au *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev)**

Les membres conviennent de remplacer M. Cloghesy à titre de représentant du CCPM au Fiprev par M. Scarth et confirment la nomination de MM. Tornel et Plaut. MM. Cloghesy et Tornel acceptent de mettre M. Scarth au courant.

**Suivi : Membre du CCPM**

**Mise à jour sur l'engagement d'un nouveau directeur exécutif**

M. Jonathan Plaut rend compte de la réunion des 2 et 3 novembre avec les représentants suppléants. Il est convenu de préparer un avis au Conseil concernant la poursuite de la participation du CCPM au processus de sélection d'un nouveau directeur exécutif (voir l'annexe G).

**Suivi : Présidence du CCPM**

**Mise à jour sur l'adhésion des provinces canadiennes à l'ANACDE**

La présidente mentionne qu'elle a communiqué avec la ministre Stewart à ce sujet, mais qu'elle n'a pas encore reçu de réponse.

**Suivi : Canada**

**Mise à jour sur la session du Conseil de juin 1999**

M<sup>me</sup> Rita Cerutti indique que les dates des 28 et 29 juin ont été confirmées par les trois Parties et que la session se déroulera à Banff, en Alberta.

**Commentaires des observateurs**

Le président du CCN américain, M. Sanford Gaines, félicite le CCPM de l'occasion qu'il offre aux CCN de participer à ses sessions ordinaires et à des tables rondes. Il trouve que ce genre d'échange est très fructueux et préconise la poursuite de cette formule. Le coordonnateur du CCN mexicain, M. Mateo Castillo, est d'accord avec M. Gaines et suggère que les CCN se rencontrent pour établir des perspectives communes.

De son côté, le représentant de l'*United States Council for International Business*, M. Adam Greene, mentionne qu'il déposera des observations sur la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application. Il mentionne également qu'il se réjouit de la décision de reporter l'avis sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE), car le rapport à leur sujet est retardé en raison de l'état des négociations à l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Il fait également part aux membres du CCPM de son appréciation relativement aux efforts de M. Cloghesy.

### **Levée de la séance**

M<sup>me</sup> Mary Simon remercie les membres du CCPM, le Secrétariat, dont M<sup>me</sup> Manon Pepin, ainsi que M<sup>me</sup> Lorraine Brooke, pour le soutien qu'ils lui ont apporté au cours de son mandat de présidente. Elle remercie chaleureusement le public qui continue à stimuler le CCPM et dit espérer qu'il apprécie les importants progrès accomplis au cours de l'année écoulée.

Les membres expriment leur appréciation à l'égard des efforts déployés par la présidente, en soulignant que grâce à sa patience et à sa diplomatie elle a contribué à la réussite des travaux du Comité en 1998.

La présidente lève la séance.

Rédigé par Lorraine Brooke

**Commission de coopération environnementale**  
**Session du Comité consultatif public mixte n° 98-05**  
**Les 3 et 4 décembre 1998**

**Hôtel Radisson Barcelo, 2121 P Street Northwest, Washington, D.C.**  
**Téléphone : (202) 293-3100 • Télécopieur : (202) 857-0134**

**Programme provisoire**

**Présidente : M<sup>me</sup> Mary Simon**

**Jeudi, le 3 décembre 1998**

9 h 00 à 9 h 30	Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente Adoption de l'ordre du jour provisoire Compte rendu de l'élection à la présidence du CCPM pour 1999 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim Compte rendu des représentants des Comités consultatifs gouvernementaux et nationaux
9 h 30 à 12 h 00	Tour de table sur le Plan de programme de la CCE pour 1999 à 2001 Présentation des participants Exposé de la directrice exécutive par intérim Échange entre les participants Compte rendu du rapporteur
12 h 00 à 13 h 00	Déjeuner
13 h 00 à 13 h 30	Ébauche des Programme et budget de la CCE pour 1999 Adoption du Programme et du plan de travail du CCPM pour 1999 Préparation de l'avis au Conseil
13 h 30 à 14 h 30	Discussion sur le dossier d'inscription du lindane, établi dans le cadre du Programme de gestion rationnelle des produits chimiques
14 h 30 à 16 h 00	Présentation et discussion relative à l'article 10(6) de l'ANACDE : Chapitre 11 de l'ALÉNA
16 h 00 à 17 h 00	Discussion sur les méthodes d'évaluation des projets Préparation de l'avis au Conseil
17 h 00 à 17 h 30	Mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité d'examen indépendant sur les quatre années d'application de l'ANACDE Préparation de l'avis au Conseil
17 h 30 à 18 h 00	Commentaires des observateurs
18 h 00	Levée de la séance

**Commission de coopération environnementale**  
**Session du Comité consultatif public mixte n° 98-05**

**Les 3 et 4 décembre 1998**

**Hôtel Radisson Barcelo, 2121 P Street Northwest, Washington, D.C.**  
**Téléphone : (202) 293-3100 • Télécopieur : (202) 857-0134**

**Programme provisoire**

**Présidente : M<sup>me</sup> Mary Simon**

**Vendredi, le 4 décembre 1998**

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 8 h 30 à 9 h 00   | Mise à jour au sujet de l'examen public de la version révisée des Lignes directrices sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE   |
| 9 h 00 à 10 h 30  | Discussion sur les questions d'application<br>Préparation de l'avis au Conseil sur les questions d'application<br>Préparation de l'avis au Conseil sur les systèmes de gestion de l'environnement et les déclarations de conformité aux lois  |
| 10 h 30 à 11 h 00 | Pause / formalités de départ de l'hôtel   |
| 11 h 00 à 12 h 00 | Discussion sur l'article 28 de l'ANACDE : Règles de procédure<br>Préparation de l'avis au Conseil   |
| 12 h 00 à 13 h 00 | Discussion sur l'ébauche des Lignes directrices de la CCE relatives à la participation du public  |
| 13 h 00 à 13 h 30 | Autres questions<br>Mise à jour sur la nomination et coordination de la rotation des membres du CCPM<br>Nomination de membres du CCPM pour siéger au <i>Fondo de Prevención de la Contaminación</i> (Fiprev)<br>Mise à jour sur l'engagement d'un nouveau directeur exécutif<br>Mise à jour sur la réunion concernant un accord bilatéral de libre-échange entre le Canada et le Chili<br>Mise à jour sur l'adhésion des provinces canadiennes à l'ANACDE<br>Mise à jour sur la session du Conseil en juin 1999 |
| 13 h 30 à 14 h 00 | Commentaires des observateurs   |
| 14 h 00           | Levée de la séance  |

**Session du Comité consultatif public mixte n° 98-05**

**Les 3 et 4 décembre 1998**

**Liste des participants**

**Membres du CCPM :**

**Canada**

Michael Cloghesy  
Jacques Gérin  
Mary Simon (Présidente)  
Donna Tingley

**Mexique**

Jesus Drúk  
Raúl Tornel

**États-Unis**

Peter Berle  
Jonathan Plaut  
Jean Richardson

**Participants/Observateurs :**

Mario Aguilar	<i>Secretaria del Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca</i>
Sonia Altieri	<i>U.S. Environmental Protection Agency</i>
Michael Alushin	<i>U.S. Environmental Protection Agency</i>
Edwin Berk	<i>ICF Kaiser International Inc.</i>
Andy Bowcott	<i>Environnement Canada</i>
Peter Bowman	<i>U.S. Department of Commerce</i>
Lorraine Brooke	<i>Consultante du CCPM</i>
Carl Bruch	<i>Environmental Law Institute</i>
Mateo Castillo	<i>Comité consultatif national - Mexico</i>
Rita Cerutti	<i>Environnement Canada</i>
Rachel Demotts	<i>U.S. Environmental Protection Agency</i>
Ann Ewasechko	<i>Ambassade du Canada à Washington</i>
Tyrus Fain	<i>University of Texas</i>
Alejandro Fernandez	<i>ICF Kaiser International Inc.</i>
Patricia Fisher	<i>U.S. Fish and Wildlife Service</i>
Sanford Gaines	<i>University of Houston</i>
Adam Greene	<i>United States Council for International Business</i>
Robert Hardaker	<i>U.S. Environmental Protection Agency</i>
Paul Hirsh	<i>Chemical Manufacturers Association</i>
Marc Joyce	<i>U.S. Environmental Protection Agency</i>

John Liang	<i>Americas Trade</i>
Anne Mitchell	Comité consultatif national - Canada
Israel Nuñez	<i>Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca</i>
Takis Plagiannakos	Ontario Hydro
Robin Rosenberg	<i>University of Miami</i>
Natalie Roy	<i>National Pollution Prevention Roundtable</i>
David Schorr	<i>World Wildlife Fund</i>
Antonio Soto	Consultant
Jeff Trask	<i>American Petroleum Institute</i>
Beverly Updike	<i>U.S. Environmental Protection Agency</i>
Robert Varney	Comité consultatif gouvernemental – États-Unis
John Weiner	Beveridge & Diamond, P.C.
Patricia Williams	Comité consultatif national – États-Unis

**Membres du Personnel de la CCE :**

Leonor Alvarado  
Greg Block  
Janine Ferretti  
Hans Herrmann  
Manon Pepin  
Sarah Richardson

## **RAPPORT AU CONSEIL N° 98-02**

**Objet : Compte rendu de discussion de la table ronde sur le Plan de programme triennal de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour 1999 à 2001**

### **Introduction**

Le CCPM est heureux de présenter ce rapport aux membres du Conseil de la CCE. Il a été établi en tenant compte des décisions que les membres du CCPM et le public ont prises au cours de la table ronde sur le Plan triennal de la CCE pour 1999 à 2001 tenue le 3 décembre 1998 à Washington, D.C. Il est convenu que ce Plan de programme subira des changements et sera modifié au cours des mois et années à venir et que les observations qui suivent aideront à éclairer ces changements.

### **Généralités**

La directrice exécutive par intérim de la CCE, M<sup>me</sup> Janine Ferretti, donne un aperçu du Plan de programme triennal.

- Le Plan de programme est guidé par le *Programme d'action commun* qui contient les secteurs prioritaires établis par le Conseil. Il présente les perspectives et l'orientation des activités de la CCE. Le Secrétariat s'est servi de ce cadre pour élaborer les programmes et projets.
- Il ne s'agit pas encore d'un plan stratégique, mais d'une tentative de passage logique de l'état de concept à celui de projet.
- Il n'est aucunement parfait, car il reste à mieux définir les liens entre les projets, les résultats des projets doivent découler des objectifs et ces résultats doivent être mesurables et correspondre aux objectifs.
- Il commence à définir le rôle de la CCE en rapport avec d'autres institutions en lui donnant des fonctions de catalyse, de rassemblement et de centre d'information.
- Il exprime nos intentions sans pour cela se substituer au programme annuel qui constitue « notre permis d'exploitation ». Cependant, le Programme annuel pour 1999 ressemble beaucoup au Plan de programme. En 1999, nous essaierons d'établir un cadre qui tiendra compte des travaux pertinents qu'exécute la CCE et des nouvelles priorités fixées dans le *Programme d'action commun*.

- Nous espérons que ce Plan de programme sera adopté en décembre afin que les Programme et budget annuels pour 1999 puissent être adoptés également.
- Le Plan de programme est un document évolutif qui continuera d'être modifié et amélioré. Nous le réviserons en février et soumettrons une nouvelle version à l'attention du Conseil au mois de mai pour qu'il l'adopte au mois de juin. Ce calendrier prévoit la participation du CCPM et du public.
- Par exemple, les observations exprimées aujourd'hui mais dont on ne pourra tenir compte avant la date d'adoption de décembre seront conservées pour être examinées au cours de la prochaine révision.

Les points qui suivent résument les observations des participants et serviront à éclairer l'examen du Plan de programme triennal.

### **Observations générales**

- Il faudrait continuer à mettre l'accent sur la participation du public et déterminer clairement comment appliquer ce principe dans le cadre des projets de 1999.
- Dans les prochaines ébauches, il faudrait indiquer à quels endroits des corrections ont été faites afin d'en faciliter l'examen.
- Certains se disent soucieux de la rapidité avec laquelle le plan a été élaboré et soutiennent que l'on devrait mentionner clairement qu'il s'agit d'un « travail en cours ».
- Il existe une certaine confusion quant il s'agit de différencier les détails du Plan de programme et le Programme pour 1999. Il ne ressemble pas à un plan stratégique, il est difficile de distinguer les anciens projets des nouveaux et il faudrait disposer de plus d'explications.
- L'orientation devrait être mieux définie. Le nombre des projets, en fait, est passé de dix-huit à vingt et un.
- Comment ce document sera-t-il rendu public?
- Il faudrait indiquer, de façon plus détaillée, de quelle manière le renforcement des capacités est censé se réaliser dans le cadre de chaque projet.
- L'établissement de comparaisons (des éléments clés) avec les années précédentes permettrait de mesurer les progrès accomplis.
- Le CCPM croit qu'étant donnée les progrès accomplis depuis la session du Conseil à Mérida, toute critique devrait être confrontée à ces progrès et au rôle prépondérant qu'a joué la directrice exécutive par intérim.

- Il faudrait que chaque pays se donne clairement pour objectif d'appliquer plus efficacement ses lois sur l'environnement.
- L'organisation des projets semble fondée sur l'organisation du personnel de la CCE. Si c'est le cas, cela pourrait nous éloigner du principe de la réflexion stratégique.
- Le Plan de programme devrait souligner plus clairement les liens entre les priorités fixées dans le *Programme d'action commun*. Les projets devraient être liés par cette vision commune. La stratégie de la CCE consiste-t-elle à mettre ce programme d'action de l'avant et à s'en servir comme d'un fondement?
- Il faudrait faire un bilan des fonds consacrés aux projets et des mesures prises au cours des dernières années pour montrer de quelle manière ces projets évoluent (évolution ou arrêt progressif). Cela permettrait d'orienter le contexte stratégique.
- Le Plan de programme devrait aussi comprendre l'énoncé de perspectives du CCPM.
- Il faudrait réaliser une planification stratégique à long terme et se concentrer sur des travaux à valeur ajoutée.
- Il est nécessaire de faciliter l'expression de l'opinion du public et de permettre aux ONG et aux groupes d'intérêt spéciaux de formuler de plus amples observations. Une personne-ressource devrait être désignée à cette fin.
- Le CCPM devrait continuellement chercher des moyens d'améliorer la participation du public à ce processus.
- L'éducation environnementale devrait être un objectif permanent du plan triennal.
- Les divers éléments de programme devraient exprimer les liens entre des éléments constitutifs des projets.

### **Environnement, économie et commerce**

- Les nouvelles tendances en Amérique du Nord constituent l'axe central des activités de la CCE. Il faudrait regarder l'avenir dans une optique plus large, au lieu de constater ce qui arrive, si l'on veut renforcer la capacité d'agir rapidement, avant que les événements se produisent ou soient irréversibles. Il faut privilégier une réflexion large si l'on veut éclairer les décisions en matière d'environnement.

- Il faudrait expliquer pour quelle raison il est essentiel de mieux comprendre la relation entre le commerce et l'environnement. Par exemple, quelle est la perspective d'influencer les décisions relatives aux politiques publiques ou celles relatives aux répercussions sociales et à leur portée?
- Il faut absolument que le Projet relatif aux répercussions de l'ALÉNA puisse se poursuivre. Le CCPM devrait tenir une discussion structurée sur les fins du paragraphe 10(6) de l'ANACDE et formuler un avis en conséquence.
- À qui appartient de décider s'il s'agit de tendances ou d'incidents ponctuels, et selon quels critères cette décision est-elle prise? Il pourrait s'agir de jugements de valeur. L'ensemble de ce secteur exige une réflexion approfondie et doit être traité de façon responsable.
- Les investissements devraient faire clairement partie de la question du commerce dans le Projet relatif aux répercussions environnementales de l'ALÉNA.
- Il faudrait se pencher sur la question du commerce et de l'environnement, car il s'agit d'un élément fondamental du mandat de la CCE. La Commission du libre-échange et la CCE pourraient servir de modèle en renforçant les effets positifs et en atténuant les négatifs.

### **Conservation de la biodiversité**

- Que signifient les termes « culture durable » et « culture biologique »? Il faudrait s'occuper de questions plus vastes que celle du café dans le cadre d'un projet. Cette recommandation a déjà été formulée au cours d'autres réunions. Il faudrait également établir un lien avec les problèmes de pauvreté.
- Il faudrait établir des normes d'homologation des agences d'écotourisme.
- La recherche devrait être étendue afin d'inclure les travaux trinationaux sur les baleines grises et les rorquals à bosse.
- Les travaux relatifs aux orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité devraient comprendre un groupe plus large d'intervenants en ce qui concerne l'établissement des priorités.
- Il est très important de connaître la valeur commerciale des espèces sauvages, mais en faisant preuve de précaution et en procédant sur une base individuelle. Un des critères devrait être la manière dont les mesures profitent aux personnes sur place ainsi qu'aux espèces sauvages visées au lieu des intermédiaires. La durabilité sociale et environnementale exige un processus d'évaluation avant de s'employer à stimuler ou à promouvoir des marchés.
- Toujours en ce qui a trait à l'écotourisme, les valeurs sociales et économiques locales devraient servir de critères et l'on devrait tenir compte des besoins et des réalités de la base.

## **Polluants et santé**

- Le Projet relatif à l'amélioration de la qualité de l'air en Amérique du Nord devrait se poursuivre et faire partie de l'effort de planification stratégique de la CCE durant les trois à cinq prochaines années.
- Le mécanisme de développement écologique devrait être exposé plus en détail.
- On devrait porter plus d'attention aux substances qui perturbent le système endocrinien.
- Il faudrait axer les activités sur l'efficacité énergétique, sur les crédits de droits d'émission découlant de mesures de réduction volontaire et sur l'économie d'énergie.
- D'un bout à l'autre de ce document, la prévention de la pollution devrait faire partie intégrante de la promotion de la durabilité.
- Il faudrait coordonner les tables rondes nationales sur la prévention de la pollution.
- En ce qui concerne le mécanisme de développement écologique, il faudrait se servir du bloc commercial nord-américain comme d'un modèle d'efforts internationaux (p. ex., la mise en œuvre conjointe relativement à la réduction des émissions).
- Si la CCE veut agir de manière pertinente, il faudrait qu'elle se penche sur la question du changement climatique qui, aux yeux du public, constitue la plus importante question environnementale. Cette question devrait donner lieu à des travaux dans le cadre desquels la CCE aurait à faire preuve d'un grand dynamisme.
- La CCE a la responsabilité politique et technique de conserver la question du changement climatique à l'ordre du jour politique.

## **Droit et politiques de l'environnement**

- L'application des lois devrait s'étendre au-delà des industries et toucher d'autres secteurs d'activité.
- Il faudrait mesurer les capacités des laboratoires mexicains afin d'évaluer rapidement leurs besoins en matière d'aide technique.
- Les indicateurs revêtent une grande importance. Pour quelle raison a-t-on réduit le budget?

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM.

Le 3 décembre 1998

**AVIS AU CONSEIL N<sup>o</sup> 98-07**

**Objet : Projet de Programme et de budget annuels de la CCE pour 1999 (2<sup>e</sup> version)**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec les termes de son mandat l'autorisant à formuler des avis au Conseil;

NOTANT les efforts qu'a déployés le Secrétariat pour dresser un plan de travail qui donne suite aux objectifs fixés dans le Programme d'action nord-américain pour 1999 à 2001, ainsi qu'aux commentaires du CCPM et du public;

RECONNAISSANT la nécessité d'appliquer ce plan de travail en fonction d'un calendrier d'exécution qui respecte le cycle d'élaboration des programmes de la CCE :

- Recommande que les Programme et budget annuels de la CCE pour 1999 soient adoptés dans le cadre de la session des représentants suppléants du 11 décembre 1998.

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 4 décembre 1998

**AVIS AU CONSEIL N° 98-08**

**Objet : Paragraphe 10(6) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE)**

Le paragraphe 10(6) de l'ANACDE instaure un processus de coopération entre le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) et la Commission du libre-échange (CLÉ) créée en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) a déjà recommandé au Conseil de mettre en place ce processus afin de créer le mécanisme de coopération entre institutions prescrit par l'ANACDE, mécanisme qui permettra de veiller à ce que le règlement des différends commerciaux soit assorti de considérations environnementales;

La lettre du Sierra Club et coll., en date du 17 septembre 1998, relative à l'avis d'intention de la société S.D. Myers de déposer une demande d'arbitrage, offre une autre occasion à la CCE et à la CLÉ d'entamer un dialogue constructif en vue de renforcer d'une façon concertée les objectifs de l'ANACDE et de l'ALÉNA;

La réunion du 4 décembre 1998 entre les fonctionnaires du commerce et de l'environnement représentant les Parties à l'ANACDE et à l'ALÉNA constitue un pas important vers la création d'un mécanisme de coopération entre la CCE et la CLÉ. Le CCPM encourage le Conseil à donner suite à cette importante activité en tenant une réunion des ministres du Commerce et de l'Environnement dans les meilleurs délais;

Le CCPM invite le Conseil à favoriser activement l'application du paragraphe 10(6) de manière à soutenir et à renforcer les objectifs et l'esprit de l'ANACDE visant à protéger l'environnement, les ressources naturelles et la santé humaine.

**APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM**

Le 4 décembre 1998

**AVIS AU CONSEIL N<sup>o</sup> 98-09**

**Objet : Questions relatives à l'application des lois — Indicateurs de conformité aux lois**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec les termes de son mandat l'autorisant à formuler des avis au Conseil;

DONNANT SUITE à la demande particulière du Conseil de formuler un avis sur la question citée en objet;

SE FONDANT sur les résultats fructueux des échanges entre le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation sur l'environnement, le Groupe de travail du CCPM sur les questions d'application des lois et les membres du Comité;

TENANT COMPTE de l'imposant rapport intitulé *Indicateurs d'application efficace des lois sur l'environnement* établi dans le cadre du Programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement;

Recommande que l'on accorde désormais une plus grande attention aux questions suivantes :

1. Les activités devraient viser plus loin que l'habituel secteur industriel. Par exemple, les organismes gouvernementaux et les secteurs municipal et agricole contribuent tous à la pollution de l'environnement, à des degrés qui justifient que l'on intègre ce sujet à toute discussion sur les indicateurs d'application et d'observation des lois, et de surveillance de la conformité à ces lois.
2. Il faudrait viser une participation accrue des gouvernements provinciaux et étatiques qui ont d'importantes responsabilités législatives et réglementaires dans ce domaine.
3. Il faudrait élaborer un cadre de travail relativement aux indicateurs qui s'avèrent compatibles à ceux utilisés à l'intérieur de chacun de nos pays et à ceux de nos pays partenaires.
4. La pratique des États américains consistant à adopter des lois qui accordent des privilèges en matière de vérification environnementale, afin de pouvoir soustraire les contrevenants à des sanctions, constitue une tendance qui devrait être examinée de près.
5. Étant donné l'importance que revêt ce secteur de programme à la CCE, il faudrait trouver un titulaire compétent pour combler le poste vacant de chef du Programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement.

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 4 décembre 1998

**AVIS AU CONSEIL N<sup>o</sup> 98-10**

**Objet : Directeur exécutif de la Commission de coopération environnementale**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec les termes de son mandat l'autorisant à formuler des avis au Conseil :

- Réitère son intérêt à continuer de participer au processus de sélection d'un titulaire au poste de directeur exécutif;
- Donne à M. Jonathan Plaut, le nouveau président du CCPM pour 1999, le mandat de le représenter à cette fin.

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 4 décembre 1998